



Règles d'accès à la Bibliothèque Patrimoniale et aux Archives Historiques

La Bibliothèque patrimoniale et les Archives historiques sont des fonds réservés à la recherche.

Conditions d'accès

L'accès aux collections de la Bibliothèque patrimoniale ou aux Archives historiques est gratuit. Les documents sont en consultation sur place uniquement. Aucun prêt à l'extérieur ne peut être consenti.

L'accès se fait sur rendez-vous, via Carole Jacquet, Responsable des ressources documentaires : cjacquet@centreculturelirlandais.com / Tel : 01 58 52 10 33 / Fax : 01 58 52 10 99

Ou Centre Culturel Irlandais, 5 rue des Irlandais, 75005 Paris

La demande d'accès doit comporter le formulaire de demande de consultation dûment rempli (disponible sur le site web du Centre Culturel Irlandais : www.centreculturelirlandais.com, rubrique « Bibliothèques > Bibliothèque patrimoniale ou Archives historiques > Conditions d'accès » ou sur demande auprès de Carole Jacquet : cjacquet@centreculturelirlandais.com)

Le formulaire rassemble les informations suivantes :

- les coordonnées du chercheur
- la présentation du sujet de recherche et/ou motif de la recherche
- les références des ouvrages ou des pièces d'Archives souhaitées pour la consultation

Modalités de la consultation sur place

A son arrivée sur place, le lecteur autorisé à consulter le fonds de la Bibliothèque patrimoniale ou des Archives historiques doit présenter une pièce d'identité valide. Celle-ci sera conservée par le service des ressources documentaires et rendue à l'issue de la durée de la consultation.

Le lecteur est autorisé à photographier les documents sans flash. Aucun autre moyen de reproduction n'est autorisé. Toute reproduction réalisée par le lecteur est strictement réservée à son usage privé. Toute diffusion extérieure et toute exploitation commerciale sont soumises à l'accord écrit du Centre Culturel Irlandais.

La consultation des documents se fait dans la salle de lecture attenante à la Bibliothèque patrimoniale.

Un membre du personnel du service des ressources documentaires est présent pendant toute la durée de la consultation. Il est chargé de veiller à la sécurité et à la bonne manipulation des documents. Le lecteur n'est pas autorisé à rester seul avec les documents confiés.

Un système de vidéosurveillance avec enregistrement est installé dans les différents espaces liés à la Bibliothèque Patrimoniale et aux Archives historiques dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Le bibliothécaire est chargé de mettre à disposition du lecteur, dans la salle de lecture, les documents demandés lors de la préparation du rendez-vous. Les documents sont transmis un par un au lecteur. La consultation simultanée de tous les documents demandés n'est pas autorisée.

Règles à observer

Les documents mis à disposition sont fragiles, il est ainsi important d'observer un ensemble de règles précises lors de leur consultation.

Le matériel autorisé à pénétrer dans la salle de lecture est :

- feuilles volantes
- documents nécessaires au travail
- crayon à papier
- ordinateur portable (sans la housse de protection)
- appareil photo (sans la housse de protection).
L'utilisation du flash est strictement interdite pour des raisons de préservation des documents

Il est interdit :

- d'amener de la nourriture ou des boissons
- de garder avec soi sacs, manteaux et vestes ; ceux-ci doivent être déposés avant d'entrer dans la salle de lecture
- d'amener des ciseaux, cutters, trombones, rubans adhésifs, liquides correcteurs ou autre matériel susceptible d'endommager les documents
- d'annoter ou de mutiler des documents
- de sortir de la salle de lecture avec des documents appartenant aux Archives historiques ou à la Bibliothèque patrimoniale

Le lecteur est invité à prendre le plus grand soin des documents qu'il consulte et à suivre les conseils de consultation donnés par le bibliothécaire ; s'il refuse de s'y conformer, le bibliothécaire peut lui refuser la consultation du document. Le personnel des ressources documentaires se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive tout lecteur ne respectant pas ce présent règlement. Toute exception à ce règlement est soumise à l'autorisation du Centre Culturel Irlandais.

Nom: Date: